

DRESSAGE HUIS CLOS - 10 & 11 DECEMBRE 2020

Toute l'équipe du Haras de Jardy est ravie de vous accueillir dans le cadre de ce dressage à huis clos. Voici les informations nécessaires au bon déroulement du concours.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

UNIQUEMENT LES PERSONNES POUVANT JUSTIFIER DE LEUR ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE SERONT AUTORISÉES À PARTICIPER AUX ÉPREUVES.

Dans le cadre de l'équitation les compétitions à huis clos sont exclusivement réservées aux cavaliers :

- En situation professionnelle pouvant justifier de leur activité à l'aide d'une attestation MSA, extrait Kbis, justificatif SIREN avec SIRET et code APE, ou attestation d'employeur pour les cavaliers salariés et les soigneurs des chevaux,

Ou

- Sportifs de Haut Niveau (Elite, Senior Relève, Collectif national et Espoir) inscrits sur les listes ministérielles.

Votre justificatif sera à présenter impérativement au commissaire au paddock, lors de votre arrivée sur la détente. Sans justificatif vous ne pourrez pas participer au concours ni prétendre à un remboursement.

Accompagnateurs :

Merci de limiter au maximum le nombre d'accompagnateur et de se limiter à l'essentiel : coach, entraîneur ou groom, pas de spectateur autorisé.

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site.

ACCÈS AU SITE DU HARAS DE JARDY

Les épreuves se déroulent sur la carrière Olympique,

Conformément au protocole sanitaire de la FFE, il n'y aura pas de remises des prix à proprement parlé, les lots seront à récupérer dans la tribune du jury de la carrière olympique (sur la butte) environ 30 min après la fin de votre épreuve.

Au vu du contexte actuel, il n'y aura pas de buvette. Mais vous pouvez accéder aux distributeurs automatiques au premier étage de la cafétéria.